

**PROCES VERBAL DE LA REUNION PLENIERE DUCONSEIL DEPARTEMENTAL
L'ORDRE DES MEDECINS DU VAR
DU 12 JUIN 2017**

I - REGLES DE DROIT ADMINISTRATIF

Membres Titulaires présents

Docteurs Murielle ALIMI, secrétaire Général – Etienne ALLIOT -Sophia BENSEDRINE – Jean-Marc BOISSIER – Alain CHRESTIAN -Pierre GRAS - Richard GUERIN - Geneviève HAGGAI DRIGUEZ – Nelly ISNARDON –Pierre JOUAN, Président – Julien LECUYER – Jean-Luc LE GALL - Jean-Jacques LION – Christian MOUTTE - Laurence PALLIER – Marie-Claire TUFFERY - Catherine VEYSSIERE BERTRAND, Trésorière

Membres Titulaires excusés

Docteurs DAVID Gilbert – François LOUBIGNAC – Francis ROUX - Catherine THIEBAUT DEFAUX

Membres suppléants

Docteurs Gil CHABASSOL – Michel BLANC – Dominique VIGNAL - Pascal TESSIER – Serge ETIENNE.

Quorum : le quorum est atteint.

Observations et approbation du procès-verbal de séance plénière

Le procès-verbal de la séance plénière du 15 Mai 2017 est approuvé à l'unanimité.

II – LA TENUE DU TABLEAU

A – INSCRIPTIONS

➤ **Présentation des dossiers d'inscription par les Drs Alimi – Bensedrine – Guerin – Isnardon – Lecuyer – Tuffery - Veyssière**

Dr AILLET Charlotte – 1^{ère} inscription – MG – assistant spécialiste au CHI de Fréjus

Dr BURSESCU Simona – Provient du Vaucluse – MG – Libéral – Successeur du Dr Gener à La Seyne sur mer

Dr BOURVIS Nadège – Provient de la ville de paris – Sp en Psychiatrie – praticien contractuel au CHITS – La Seyne

Dr BERNARD Nicolas – 1^{ère} inscription – MG – Remplaçant

Dr KHAYAT André – provient du Calvados – Sp Chirurgie Thoracique Cardio vasculaire - retraité

Dr VERDALLE Pierre – Provient des Armées – Sp en ORL et Chirurgie de la Face et du Cou – non exerçant

Dr SZEKELY Carol – Provient de la Ville de Paris – Sp en Gériatrie – Salarié au COS Beauséjour à Hyères

Dr POUTET Hervé – Provient des Alpes Maritimes – MG – retraité

Dr DEBBABI Sahbi – Provient de l'Indre – Sp en Gynécologie obstétrique – Praticien contractuel au CHI de Fréjus

Dr LA FOLIE Trevor – Provient des Armées –Sp en Radiodiagnostic et imagerie médical – Remplaçant

Dr D'OLLONE Stéphanie – Provient des Bouches du Rhône – MG – Remplaçante

Dr LAURENT Fanny – Provient de la Ville de Paris – MG Remplaçant

Dr MITRANA Alina – Provient de l'Indre – Sp radiodiagnostic et Imagerie médicale – praticien contractuel au CHI de Fréjus

DR PIETQUIN Thierry – provient du Nord – Chirurgie générale – retraité

Dr BONNAUD TOULZE Evelyne – Provient de la Réunion – Sp en Cardiologie et maladies vasculaires – retraité

Dr DELOME Nadège – Provient des Alpes Maritimes – MG – Salariée Conseil Départemental du Var

Dr BRISOU Patrick – Provient des Armées – Sp en Biologie médicale – non exerçant
Dr SIMONET Gaetan – Provient des Bouches du Rhône – Sp en Chirurgie Générale – Praticien contractuel au CHI Ste-Musse – Toulon
DR LANDI Fanny – 1^{ère} inscription – MG – libéral à Hyères

B – QUALIFICATIONS

- **DES** : 8
- **Diplôme européen** : 1
- **PAE** : 1
- **Commission nationale de qualification** : 1
- **Commission nationale de 1^{ère} instance pour l'obtention du droit d'exercice dans une spécialité non qualifiante : NUTRITION**
Dr BENHAMOU Simon – avis favorable pour la VAE en Nutrition du 27/04/2017

C – TRANSFERTS

Dr BIANCO William – transféré le 25/05/2017 dans le Gard
Dr CHRIFI Jihène – transféré le 29/05/2017 dans la Loire
Dr GULINO Roberto – transféré le 6/06/2017 dans l'Isère
Dr PETETIN Chloe – Transféré le 7/06/2017 dans les Alpes Maritimes
Dr PODILA CLAUDIA Marioara – transférée le 1/06/2017 dans l'Ardèche

D – CHANGEMENTS ADRESSE PROFESSIONNELLE

Dr COLLIN Xavier – Centre de soins les Collines du Revest – 1251, route Général De Gaulle – 83220 Le Revest les Eaux
Dr KYVADONGS Paul – 1427, Avenue du président John Kennedy – 83140 Six-Fours
Dr LEONI Colette – 97, Avenue de la Victoire – 83000 Toulon
Dr PICOUT Laurence – Cabinet médical de la Gare – 2, avenue de la Gare – 83320 Carqueiranne
Dr ZULIAN Viola – Clinique St-Michel – 4, place du 4 septembre – 83100 Toulon

E – DECES

Dr CHAGON André – décédé le 22/05/2017
Dr LE GOUAS Jean Jacques – décédé le 30/03/2015

III – LES CONTRATS :

Article L4113-9 et suivants du code de la santé publique et article 83 du code de déontologie médicale : 10

IV - LE CONTENTIEUX DISCIPLINAIRE

A – AFFAIRES NOUVELLES

- **Litiges particuliers / médecins** : 14

B – AFFAIRES EN COURS – (art L. 4123-2 du CSP)

- **Entre particuliers et médecins** : 2

C – PLAINTES

Les Membres Titulaires et Suppléants de la chambre disciplinaire de 1^{ère} instance les Docteurs ALIMI Murielle Richard GUERIN quittent la séance.

➤ **ENTRE PARTICULIERS ET MEDECINS**

- Melle CV c/Dr SA (plainte retirée)

Par courrier en date du 7 avril 2017, Mme CV a déposé une plainte à l'encontre du Dr SA pour une mauvaise prise en charge de ses soins, suite à des séances d'UVB.

Mme CV souhaite une indemnisation financière pour le préjudice subi ainsi qu'une action disciplinaire à l'encontre du Dr SA.

Le 14 mai 2017, le Docteur SA apporte ses observations sur le déroulement des consultations et du suivi de sa patiente.

En application de l'article L.4123-2 du code de la santé publique, la commission de conciliation s'est réunie le 29 mai 2017 au siège du Conseil départemental pour examiner la plainte de Mme CV à l'encontre du Docteur SA.

Etaient présents les membres conciliateurs : les Drs LE GALL – PALLIER et HAGGAI DRIGUEZ Mme CV, le Dr SA assistée de Maître C.

Les membres de la commission de conciliation précisent que le Conseil de l'Ordre des médecins n'a pas compétence pour se prononcer sur le fond médical d'un dossier.

Après avoir entendu les explications du Docteur SA, Madame CV décide de ne pas maintenir sa plainte

Un procès-verbal de conciliation est rédigé.

➤ **Plaintes dans le cadre de l'article L.4124-2 du code de la Santé Publique**

- **Plainte de Mme RL et Mme CJ c/Dr MA – PH au CHI**

En date du 15/05/2017 le Conseil national a reçu un courrier de Mesdames RL et CJ portant plainte à l'encontre du Dr MA, exerçant au CHI de, en raison de son comportement.

Le 18/05/2017 nous avons demandé au Dr MA ses observations.

Le 8/06/2017 nous avons reçu la version du Dr MA où il précise qu'il regrette sincèrement les faits, et qu'il retient deux éléments objectifs dans cette affaire :

- « Les discussions de couloirs » doivent être beaucoup plus discrètes
- et les échanges avec les familles de patients doivent être facilités par une amélioration des conditions de travail.

Il est décidé qu'à la lecture des éléments du dossier, le Conseil départemental du Var de l'Ordre des médecins ne déposera pas plainte à l'encontre du Dr MA car aucune faute déontologique ne peut être retenue à son encontre.

- **Plainte de Mr OA c/Dr GA – PH au CHG de**

En date du 11/05/2017 nous avons reçu une plainte de Mr OA à l'encontre du Dr GA – PH au CH de pour une mauvaise prise en charge de soins suite à un accident de chantier.

Le 6/06/2017 nous avons reçu les observations détaillées du Dr GA sur ce dossier.

Il est décidé qu'à la lecture des éléments du dossier, le Conseil départemental du Var de l'Ordre des médecins ne déposera pas plainte à l'encontre du Dr GA car aucune faute déontologique ne peut être retenue à son encontre.

➤ **Plaintes confrères**

- **Dossier Dr GJF**

Le Dr Jean Luc LE GALL présente le dossier, suite à un courrier du 19 avril 2017 de la Caisse nationale militaire de sécurité sociale nous informant des agissements du Dr GJF radiologue à

Une première notification d'indu en juillet 2015 lui a été adressée pour une somme de 4268.92€.

En mars 2016, la caisse lui a adressé un courrier de mise en garde lui demandant d'observer la plus grande rigueur lors de ses facturations.

Malgré tous ces courriers, le Dr GJF a récidivé dans les anomalies de facturation, et une seconde notification en date du 3 mars 2017 lui a été envoyée pour un montant de 5106.08€.

Nous avons interrogé le Dr GJF qui nous a apporté ses explications en date du 10 mai 2017.

Il est décidé de ne pas déposer plainte à l'encontre du Dr GJF, de convoquer ce confrère afin de lui faire part de nos observations sur cette éventuelle récidive.

Un courrier sera adressé à la Caisse Nationale Militaire de Sécurité sociale précisant que nous avons admonesté ce confrère.

- **Dossier Dr PC**

Le Dr Jean Luc LE GALL présente le dossier, suite à un courrier du 19 avril 2017 de la Caisse nationale militaire de sécurité sociale nous informant des agissements du Dr PC radiologue à

Le Dr PC facturerait des actes techniques médicaux répertoriés suivant la classification commune des actes médicaux pour lesquels il ne dispose pas des équipements nécessaires, en l'occurrence des actes d'artériographies diverses, lymphographies, lavements barytés, échographies cardiaques avec épreuve pharmacologique qui doivent être réalisés dans une structure spécialisée.

Le montant du préjudice subi par la CNMSS correspond aux actes présumés fictifs ou frauduleux, facturés par le Dr PC, qui s'élève à 18 074.57€.

La CNMSS a décidé de déposer plainte auprès du TGI de Draguignan en date du 15/12/2016 à l'encontre du Dr PC en jonction avec la plainte de la CPAM du Var du 13/10/2016 où le préjudice est de 755744.26€, pour avoir établi frauduleusement des facturations en vue d'obtenir des remboursements indus.

Le 2/05/2017 le Conseil a demandé au Dr PC ses explications.

A ce jour, aucune réponse ne nous est parvenue.

(Il est précisé que le Docteur PC a déjà été convoqué par courrier simple et en RAR le 13/02/2017 pour l'entendre sur ses anomalies de cotations. Ces courriers ayant été retournés avec la mention NPAI, portant l'adresse de son cabinet).

❖ **Délibéré**

Il est décidé de déposer plainte à l'encontre du Dr PC pour manquement aux règles déontologiques.

- **Dossier Dr DR**

Le Dr LE GALL nous fait part de deux courriers de patients concernant la facturation des actes par le Docteur DR.

Nous avons adressé deux courriers au Dr DR pour qu'il nous apporte ses observations.

A ce jour toujours pas de réponse.

Il est décidé de le convoquer au siège du Conseil et demander les justificatifs des actes aux patients.

Dossier à revoir.

Les Membres Titulaires et Suppléants de la chambre disciplinaire de 1^{ère} instance les Docteurs ALIMI Murielle – Richard GUERIN réintègrent la séance.

V – RELATIONS MEDECINS INDUSTRIE

Contrats intervenant : 7

Séjours Formation week-end : 3

VI – CONTENTIEUX DES ASSURANCES SOCIALES ET DE LA CHAMBRE DISCIPLINAIRE

Chambre disciplinaire de première instance de l'Ordre des Médecins de PACA-Corse Audience du 9 février 2017 – décision rendue publique par affichage le 19/05/2017 CD83 c/Dr AR

« Un blâme est infligé au Dr AR ».

Audience du 10 février 2017 – décision rendue publique par affichage le 19/05/2017 Conseil national de l'Ordre des Médecins c/Dr BFS :

« La plainte déposée par le Conseil national de l'Ordre des médecins à l'encontre du Dr BFS est rejetée.

La somme de deux mille euros (2000€) est mise à la charge de ce même organisme sur le fondement des dispositions de l'article L.761-1 du code de justice administrative. »

Conseil National de l'Ordre des médecins c/Dr VB

« « La plainte déposée par le Conseil national de l'Ordre des médecins à l'encontre du Dr VB est rejetée.

La somme de deux mille euros (2000€) est mise à la charge de ce même organisme sur le fondement des dispositions de l'article L.761-1 du code de justice administrative. »

Section des assurances sociales du Conseil National de l'Ordre des Médecins

Séance du 10 mai 2017 – lecture du 23 mai 2017

Docteur WF

« Le recours du Dr WF est rejeté.

L'interdiction de donner des soins aux assurés sociaux pendant six mois dont trois mois avec sursis prononcée par les premiers juges prendra effet le 1^{er} septembre 2017 à 0 heure et cessera de produire effet le 30 novembre 2017 à minuit. »

VII – TRESORERIE

Demande exonération

- Dr FAS

Le Dr VEYSSIERE présente le dossier du Dr FAS pour son exonération de cotisation pour l'année 2017.

Le Dr FAS est en maladie depuis juin 2016, salariée à

En divorce conflictuel, elle perçoit un demi-salaire, et une demande d'ALD longue maladie est en cours.

Il est décidé d'exonérer cette consœur pour cette année.

VIII – COMMISSION ADMINISTRATIVE

LME Administratif :

Dr LEHMANN Anne – Association pour Adultes et Jeunes Handicapés – CMPP La Seyne sur mer
Psychiatre salariée depuis le 22/03/16 à temps partiel au CMPP de St-Raphaël et au CMPP d' Aix en Provence, avis favorable pour son exercice au CMPP de la Seyne sur mer.

LME – Article R.4127-85 du code de la Santé Publique

Dr REVOL Thierry – Nans les Pins

Le Dr REVOL Thierry, médecin généraliste à a sollicité un exercice en lieu multiple au Centre St-François à Nans les Pins. Il exercera tous les matins à son cabinet à Bandol et tous les après-midis au centre St-François.

Un avis favorable a été prononcé pour son exercice au Centre St-François à Nans les Pins.

IX –QUESTIONS DIVERSES

- Dossier Dr TL – Dr DC

Le Dr ALIMY évoque le futur exercice du Docteur TL sur la commune de Toulon, en libéral, en qualité de médecin généraliste, et en tant que collaborateur salarié du Docteur DC à

Sur la commune de elle n'exercera que le week-end.

Des questions se posent sur le fonctionnement du cabinet du Dr DC qui peut salarier une infirmière et un médecin.

Ce dossier sera présenté à la prochaine réunion avec l'ARSDT83 jeudi prochain.

Dossier à suivre.

- Centre de Santé à

Le Dr ALIMY évoque le litige entre le Dr ZK, médecin généraliste salariée du Centre et l'association SOS Médecins de, qui partageraient les locaux.

Il leur a été demandé leur bail professionnel et le plan des locaux.

Des questions se posent en ce qui concerne l'association, Elles seront évoquées à la prochaine réunion avec l'ARSDT83 jeudi prochain.

Dossier à suivre.

- Drs LH et LE et Dr SA

Les Drs L., spécialistes à nous alertent sur l'installation de leur remplaçante le Dr SA à la Clinique à

Elle a remplacé le Dr LE plus de 90 jours et les contrats de remplacement comportaient une clause de non réinstallation sur une période de deux ans sur la commune de

Il est décidé de convoquer en urgence cette consoeur pour lui rappeler les règles déontologiques avant le dépôt de plainte.

Dossier à revoir.

- Compte rendu réunion à la Préfecture du 3/05/2017 – SSJO (Dr ALLIOT)

Le Dr ALLIOT nous fait un compte rendu sur la réunion à la Préfecture du 3 mai dernier sur la sécurité.

C'était la première réunion de l'année depuis la signature du protocole qui s'est décomposée en deux parties, la première sur la sécurité dans les établissements publics et le deuxième sur les dossiers traités par le Procureur de la République pour l'année 2016 après dépôt de plainte. 7 dossiers ont été traités avec comparution immédiate.

Il faut inciter les médecins à déposer plainte pour qu'il y ait des suites.

SOS médecins a demandé une vidéo protection pour les quartiers sensibles.

En ce qui concerne les autres Ordres professionnels, chirurgiens-dentistes, kinésithérapeutes, en 2016 ils n'ont pas eu beaucoup de plainte.

En cas d'agression, à retenir le N° UNIQUE de Monsieur SECURITE au commissariat : 04.98.03.53.38

A donner aux confrères.

- Comité de Coordination PACA

Le Dr Jean-Luc LE GALL, Président du Conseil régional, nous fait part du prochain comité de

coordination qui va se dérouler au Moulin de Vernegues à Mallemort les 23 et 24 septembre 2017.

Pour les réservations il faudra répondre des présents avant le 30 juin 2017.

X – Questions apportées par les membres

Le Dr LECUYER fait part à l'assemblée d'un entretien téléphonique avec le Docteur B., praticien hospitalier du CHI de qui a des problèmes dans son exercice et qui s'est effondrée.
Il est décidé de contacter le président de la CME de l'établissement pour vérifier les dires du Docteur B.

Dès réception du compte rendu du Président de la CME, un courrier sera adressé à la délégation territoriale de l'ARS, avec un double au Directeur du CHI de

Le Président, le Dr Pierre JOUAN rappelle que le Conseil est là pour l'intérêt des médecins au bénéfice des patients.

Dossier à suivre.

Le Dr GRAS Pierre demande si le Dr BC, spécialiste en RRF, pourrait remplacer un médecin spécialiste en Rhumatologie.

Il lui a été confirmé que seuls les remplacements autorisés sont des remplacements effectués par des médecins de même spécialité.

XI- INFORMATIONS GENERALES

Circulaires CNOM

Circulaire N° 28 – 19/05/2017 – Contrat de praticien territorial médical de remplacement

Circulaire N° 29 – 18/05/2017 – Coupure informatique liée au déménagement du CNOM

Circulaire N°30 – 02/06/2017 – ALD – médecin traitant – Activité physique adaptée

Séance levée à 22H

Prochaine séance plénière le 3 JUILLET 2017

Docteur Murielle ALIM
Secrétaire Générale